



Conseil économique et social

Distr. générale
31 mars 2015
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Onzième session

New York, 4-15 mai 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

**Renforcement de la coopération et de la coordination
des politiques et programmes, y compris
la formulation de nouvelles orientations
pour le Partenariat de collaboration sur les forêts**

Note verbale, datée du 30 mars 2015, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir le rapport résumé sur les travaux de l'atelier intitulé « Gestion durable des forêts : concevoir les vecteurs permettant de sécuriser les moyens de sa mise en œuvre », une initiative animée par les grands groupes à l'appui du Forum des Nations sur les forêts, qui s'est tenu à Katmandou du 2 au 6 mars 2015 (voir annexe).

La Mission permanente serait reconnaissante au Secrétariat de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et du rapport comme document du Forum des Nations Unies sur les forêts.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (1^{er} mai 2015).

** E/CN.18/2015/1.



**Annexe à la note verbale datée du 30 mars 2015, adressée
au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
par la Mission permanente du Népal**

**Gestion durable des forêts : concevoir les vecteurs
permettant de sécuriser les moyens de sa mise en œuvre**

**Résumé du rapport de l'Initiative des grands groupes à l'appui
du Forum des Nations sur les forêts, Katmandou, 2-6 mars 2015**

Résumé

Les grands groupes jouent un rôle critique au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts, en contribuant à la formulation des politiques et en appliquant les décisions du Forum aux niveaux régional, national et local. Il est donc essentiel que les grands groupes participent effectivement aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts pour en assurer le succès et atteindre les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts énoncés dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts adopté à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

En mars 2015, un atelier mondial de l'Initiative des grands groupes à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts a été accueilli par le Gouvernement népalais. Il s'agissait d'élaborer des recommandations pratiques pour la onzième session du Forum. L'atelier a été rendu possible par des contributions financières du Gouvernement allemand et l'appui de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Pour traiter le thème général intitulé « Gestion durable des forêts : concevoir les vecteurs permettant de sécuriser les moyens de sa mise en œuvre », les participants ont entendu des exposés relatifs à plusieurs études de cas et ont réfléchi à trois questions : le nouvel organe des Nations Unies pour la gestion durable des forêts, les mécanismes financiers de cette gestion et l'amélioration de la participation des grands groupes aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts. À l'issue des débats, des recommandations ont été rédigées et seront présentées à la onzième session du Forum en mai 2015.

Table des matières

	<i>Page</i>
Aperçu et contexte	4
Questions d'organisation	4
Lieu et durée de l'atelier.	4
Participation	5
Objectif central	5
Cérémonie d'ouverture	5
Gestion durable des forêts : concevoir les vecteurs permettant de sécuriser les moyens de sa mise en œuvre	7
Présentation d'ensemble.	7
Présentation des études de cas	9
Débat et recommandations	12
Principales recommandations (communiqué).	21
Cérémonie de clôture	22
Annexe 1	
Communiqué de l'atelier des grands groupes, portant des recommandations à l'intention de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.	23
Annexe 2	
Liste des participants	27

Aperçu et contexte

1. Depuis l'établissement du Forum des Nations Unies sur les forêts, les grands groupes jouent un rôle essentiel dans les débats de politique générale, tout en travaillant directement, à la base, à la conservation et à la gestion durable des forêts.
2. La participation de certains des grands groupes à la définition de la politique générale des forêts offre une occasion unique à ces groupes de faire connaître les décisions prises et leurs conséquences, et d'encourager, parmi leurs pairs à la base, l'application de ces décisions. La formation de partenariats de coopération entre acteurs multiples, aussi bien à partir de la base qu'à partir des politiques, est essentielle pour réaliser les grands objectifs mondiaux et prendre au niveau national des mesures, comme le prévoit l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.
3. À la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, en 2009, les gouvernements ont adopté une résolution qui souligne l'importance de la participation des grands groupes au processus du Forum et ont appelé ces grands groupes à accroître leur participation. Dans ce but, les grands groupes ont organisé à deux reprises des ateliers mondiaux pour soutenir la réalisation des recommandations de politique en vue de la neuvième session du Forum en 2010 et de la dixième session en 2013. Ces ateliers ont été accueillis par le Gouvernement ghanéen et le Gouvernement brésilien, respectivement. Les grands groupes ont également créé un organe international intitulé « Le Partenariat des grands groupes sur les forêts » qui est enregistré à Ottawa, afin de coordonner leurs activités et d'accroître leur contribution à la formulation et à l'application des politiques générales du Forum.
4. L'atelier tenu au Népal du 2 au 6 mars 2015 est le troisième de cette série d'ateliers mondiaux. Il a été rendu possible par la généreuse contribution financière du Gouvernement allemand et l'appui du Gouvernement népalais, de l'OIBT et du secrétariat du Forum.
5. Dans la formulation de leurs recommandations sur le thème de la onzième session du Forum, les grands groupes ont adopté le thème suivant pour leur atelier de 2015 : « Gestion durable des forêts : concevoir les vecteurs permettant de sécuriser les moyens de sa mise en œuvre ». Les participants ont entendu des exposés sur plusieurs études de cas et les débats ont porté sur trois thèmes : le nouvel organe des Nations Unies pour la gestion durable des forêts, les mécanismes financiers de cette gestion et l'amélioration de la participation des grands groupes au processus du Forum des Nations Unies sur les forêts.
6. Le travail accompli par les groupes de travail a ainsi aidé à élaborer les recommandations des grands groupes à la onzième session du Forum. Il a également servi de base à un communiqué qui a été distribué aux participants et à la presse à la fin de l'atelier.

Questions d'organisation

Lieu et durée de l'atelier

7. L'Initiative des grands groupes s'est réunie au Park Village Hotel, à Katmandou (Népal), du 2 au 6 mars 2015.

Participation

8. L'atelier a rassemblé 76 participants venus de 36 pays, qui représentaient 8 des 9 grands groupes suivants officiellement désignés par les Nations Unies : les enfants et les jeunes; les agriculteurs et les petits propriétaires de forêts; les populations autochtones; les autorités locales; les organisations non gouvernementales (ONG); la communauté scientifique et technologique; les femmes; les travailleurs du bois et les syndicats. Les représentants du neuvième grand groupe, les entreprises et l'industrie, n'étaient pas présents.

Objectif central

9. L'objectif d'ensemble de l'atelier était d'améliorer l'application des décisions du Forum des Nations Unies sur les forêts, dans l'optique d'une gestion durable des forêts et dans le cadre de l'établissement d'une institution qui prendra la relève, avec les moyens de l'élaboration et de l'application d'une future politique. L'objectif central était d'élaborer des recommandations pratiques pour la onzième session du Forum, qui se tiendra du 4 au 15 mai 2015 à New York.

Cérémonie d'ouverture

10. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le lundi 2 mars 2015 au matin. Les personnalités suivantes ont fait des déclarations :

- M. Lambert Okrah, Président du Partenariat des grands groupes sur les forêts;
- M. Manoel Sobral Filho, Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- M. Mahesh Acharya, Ministre népalais des forêts et de la conservation des sols.

11. En leur qualité de coprésidents de la cérémonie d'ouverture, M. Krishna Acharya, interlocuteur du Forum pour le Népal, et M. Ghan Shyam Pandey, interlocuteur du Forum pour les agriculteurs et petits propriétaires de forêts, ont, pour accepter leur fonction, des déclarations de bienvenue aux participants arrivés au Népal et donnent la liste des huit grands groupes présents. Ils encouragent les participants à explorer le Népal, leur pays, et à faire l'expérience de la richesse de sa biodiversité, de sa culture, de la faune et la flore sauvages et de la beauté du pays. Ils soulignent combien il importe de saisir l'occasion de renforcer la gestion future des forêts et d'élaborer des idées et des recommandations pratiques sur les moyens de sauver les forêts, non seulement pour notre génération mais aussi pour les générations futures.

12. Au nom du comité d'organisation, M. Lambert Okrah accueille les participants à l'atelier. Il remercie chaleureusement le Gouvernement du Népal qui a accepté d'accueillir l'atelier, ainsi que M. Acharya et M. Pandey qui ont joué un rôle important pour rendre la réunion possible. Il exprime une profonde gratitude pour les contributions financières du Gouvernement allemand ainsi que pour le soutien de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. M. Okrah rappelle l'importance du rôle des grands groupes dans l'action des Nations Unies et du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il rappelle aux participants que la onzième session marque la fin du mandat

de l'actuel Forum. L'atelier offre donc une occasion unique de s'appuyer sur les gains acquis à ce jour, de remodeler ou de créer une nouvelle institution robuste qui puisse résoudre les problèmes de la gestion durable des forêts à notre époque, remédier au caractère fragmentaire des débats et lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts qui, pendant le mandat du Forum, se sont malheureusement poursuivis. M. Okrah rappelle que les trois thèmes secondaires de l'atelier seront l'examen d'une nouvelle institution destinée à remplacer l'ancienne, l'examen des mécanismes financiers et de l'obtention de transfert de technologie pour la gestion durable des forêts, et le choix de modalités en vue d'une meilleure participation des grands groupes et autres acteurs. Il souligne que la onzième session du Forum serait une période où l'on reconstituerait, rebaptiserait et relancerait un nouvel organe des Nations Unies sur les forêts qui ait la capacité d'examiner les politiques générales et de faciliter leur application. Il termine son propos en appelant les participants à formuler des recommandations pratiques et originales à l'intention de la onzième session du Forum, qui mettent véritablement en valeur l'action des grands groupes, et à montrer comment ceux-ci peuvent contribuer au processus.

13. Ouvrant officiellement la réunion, le Ministre, M. Mahesh Acharya, accueille les participants au nom du Gouvernement népalais. Les forêts, qui occupent 40 % du territoire népalais, offrent des biens et des services d'importance vitale et sont donc pour son pays une ressource très importante. Les êtres humains estiment grandement la richesse naturelle que représentent les forêts, et ils en sont à la fois les principaux consommateurs et ceux qui peuvent assurer le salut de cette ressource. Les forêts ne sont pas seulement des moyens de survie, mais également jouent un rôle majeur dans la prospérité économique de millions d'habitants pauvres qui vivent au voisinage des forêts, et du Népal en tant que pays. Il présente plusieurs initiatives nationales du Gouvernement népalais, notamment les programmes de foresterie communautaire réussis – ce qui est reconnu à l'échelle mondiale –, ainsi qu'une nouvelle politique forestière définie en 2015 pour assurer une gestion durable et efficace des forêts. Le Ministre exprime sa confiance aux participants qui vont recenser les principaux domaines de réalisation, les convergences et les différences en ce qui concerne les dispositions internationales actuelles prises au sujet des forêts, et il ne doute pas qu'ils dégageront des recommandations pratiques à l'intention de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

14. M. Manoel Sobral Filho prononce la principale déclaration de l'atelier de l'Initiative des grands groupes. Il remercie le Népal qui donne l'exemple des réalisations et aussi des problèmes persistants qui se posent en matière de gestion communautaire des forêts, et fait état de la contribution du pays à l'amélioration de l'état des forêts, l'augmentation du couvert forestier, la valorisation des avantages économiques, la mobilisation sociale et l'institutionnalisation de la démocratie au niveau local. M. Sobral évoque le rôle critique de plaidoyer que jouent les organisations de la société civile, activité qui influence le public et les décisions prises à l'échelle mondiale par les autorités au sujet des forêts, et légitime leurs décisions; pour cette raison, le Forum des Nations Unies sur les forêts a de longue date une tradition d'ouverture et de transparence dans ses méthodes de travail, ce qui donne aux organisations de la société civile active la possibilité de participer et de présenter leurs opinions sur tous les aspects de la politique et de la pratique de gestion durable des forêts. Il souligne l'importance des forêts, qui donnent des moyens d'existence à 80% de l'humanité en fournissant des fibres, des

combustibles, en filtrant l'eau utilisée dans l'agriculture, en préservant le sol et en contribuant à atténuer le réchauffement mondial. Il rappelle aussi aux participants que le pouvoir régénérateur des forêts fait des forêts un bien meilleur investissement que les produits non viables à terme, non biodégradables tels que les plastiques, dont la société ne sait plus se passer.

15. M. Sobral évoque ensuite le programme d'action des Nations Unies au sujet des forêts. Il rappelle que, pour la première fois, les forêts figurent en très bonne place dans les objectifs de développement durable ainsi que dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Il encourage les participants à traiter de cinq questions essentielles durant leurs débats :

- Prendre systématiquement en compte les forêts en reconnaissant et en mettant en évidence leur rôle essentiel à tous les niveaux de développement;
- Reconnaître qu'il importe de faire davantage pour assurer la sécurité des forêts, notamment en engageant instamment les gouvernements à s'attaquer au mieux aux activités illégales de déboisement;
- Inclure le secteur privé dans les recommandations pour mobiliser des capitaux aux fins d'une gestion durable des forêts et reconnaître le fait que tout financement sera en concurrence avec d'autres problèmes urgents tels que la santé publique, en particulier dans les pays en développement;
- Créer de bons systèmes de gouvernance pour mobiliser au mieux les ressources;
- Soulever la question d'une institution cohérente s'occupant des forêts au niveau mondial, pour poursuivre le travail du Forum des Nations Unies sur les forêts dont le mandat s'achève.

16. Il souligne que ce qui va être discuté ici n'est pas le caractère juridiquement ou non juridiquement contraignant de l'instrument sur les forêts. Ce qu'il faut, au contraire, c'est un ferme engagement de la part des gouvernements, une solide manifestation de volonté politique de ne pas se borner à discuter et à prévoir, mais à prendre des mesures effectives, quelle que soit la nature de l'accord, qu'il soit juridiquement contraignant ou non. Il souligne aussi la nécessité d'un financement et qu'il faut augmenter la compétitivité du secteur forestier dans l'accès aux ressources existantes. Sans ces deux modifications essentielles, on en restera au modèle de l'inaction. Pour terminer, M. Sobral engage instamment les participants à produire des informations de qualité et des recommandations précises qui contribueront notablement aux débats de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et feront de la gestion durable des forêts un élément important du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

Gestion durable des forêts : concevoir les vecteurs permettant de sécuriser les moyens de sa mise en œuvre

Présentation d'ensemble

17. Deux exposés donnent une présentation d'ensemble de l'information disponible et du contexte de la question à l'intention des participants au sujet des processus du Forum des Nations Unies sur les forêts.

1. Aperçu du processus d'examen du Forum des Nations Unies sur les forêts, par Mme Njeri Kariuki, secrétariat du Forum

18. M^{me} Kariuki présente à tous les participants les éléments que les États Membres des Nations Unies examineront pour assurer l'efficacité de l'Accord international sur les forêts lors de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et décideront de l'avenir de cet accord après 2015. Le thème général de la onzième session est « Forêts : progrès, difficultés et marche à suivre pour l'Accord international sur les forêts »; l'examen traitera de l'efficacité de cet accord, des progrès accomplis vers la réalisation des principaux objectifs relatifs aux forêts et la contribution des forêts et de l'Accord international sur les forêts aux objectifs de développement convenus sur le plan international. La onzième session portera sur la performance passée du Forum des Nations Unies sur les forêts et de ses procédures, sur l'accord juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (instrument sur les forêts), sur le secrétariat du Forum, sur le Partenariat de collaboration sur les forêts et sur la place du Forum dans le programme de développement durable des Nations Unies, notamment les résultats de la Conférence Rio+20 et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. M^{me} Kariuki explique qu'en raison de ce qui précède, plusieurs activités ont été organisées pour préparer la onzième session. Il y a notamment une évaluation indépendante, les travaux des groupes intergouvernementaux d'experts 1 et 2 sur l'Accord international sur les forêts, les initiatives nationales qui soutiennent le Forum des Nations Unies sur les forêts en Chine et en Suisse, et la présente réunion de l'Initiative des grands groupes à l'appui du Forum. Les résultats, les conclusions et les recommandations de toutes ces activités intersessions seront communiqués à la onzième session du Forum pour examen.

2. Exposé de l'Organisation des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture sur le Partenariat de collaboration sur les forêts, par M. Jeff Campbell, FAO

19. M. Campbell fait le point de l'histoire, des objectifs et de la structure du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que sur une analyse complète de ses réalisations et difficultés à ce jour et ses perspectives d'avenir. La mission du Partenariat de collaboration sur les forêts demeure valable, mais comme les objectifs de développement durable sont désormais un aspect essentiel du futur accord international sur les forêts, le Partenariat de collaboration sur les forêts devra mieux cibler sa réflexion sur les objectifs de développement pour l'après-2015, dans sa mission et ses objectifs ainsi que dans son engagement ferme et cohérent des organisations membres du Partenariat. Les futurs objectifs modifiés comprendront un appui au travail mené par le Forum des Nations Unies sur les forêts et ses membres, ainsi qu'à d'autres processus intergouvernementaux ayant trait aux forêts et au programme de développement pour l'après-2015; ils comprendront une amélioration de la coopération et de la coordination sur les questions forestières. M. Campbell souligne aussi le rôle important joué par les grands groupes et d'autres acteurs non gouvernementaux dans la gestion durable des forêts et la nécessité pour le Partenariat de collaboration sur les forêts de renforcer l'engagement des grands groupes, en particulier par des activités spécifiques reposant sur les décisions prioritaires du Partenariat de collaboration sur les forêts aux niveaux régional et national.

Présentation des études de cas

20. Cinq études de cas ont été rédigées et présentées pour informer et stimuler le débat. On en trouvera le texte sur le site Internet de l'atelier, à l'adresse suivante : www.mgp-forests.org.

1. Le cadre institutionnel d'une institution indépendante des Nations Unies : l'Organisation internationale des bois tropicaux, par M. Steve Johnson, OIBT

21. M. Johnson précise d'abord que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) n'est pas en fait un organisme des Nations Unies, mais plutôt une organisation intergouvernementale qui travaille avec les Nations Unies, en dehors du système. Il présente ensuite de façon détaillée les priorités, la structure, la composition, le financement, les objectifs, les plans d'action, les réalisations et les problèmes de cette organisation. Sa priorité est d'encourager la conservation, la gestion durable, l'utilisation et le commerce des bois tropicaux et des produits non ligneux de la forêt. Il souligne aussi que le principe de l'OIBT est que consommateurs et producteurs soient sur un pied d'égalité, et indique comment l'OIBT s'est structurée pour donner un poids égal à ces deux groupes du point de vue des droits de vote et du partage des résultats, des ressources et des situations résultantes.

22. Durant un débat animé en séance plénière après l'exposé, plusieurs mises en garde intéressant les grands groupes et les objectifs de l'atelier ont été évoquées :

a) Le danger d'établir de nouveaux fonds au niveau des statuts, sans avoir obtenu d'abord la confirmation d'un soutien des donateurs et sans disposer d'une conception réaliste de l'obtention des fonds attendus;

b) L'importance de constituer un personnel à plein temps, permanent, rémunéré, au secrétariat du nouvel organe des Nations Unies sur les forêts pour assurer la motivation, la cohérence et le dynamisme du personnel;

c) La nécessité de bien être sensible aux conceptions des autres organismes lors de la création de nouveaux mécanismes et structures, en particulier s'agissant du financement;

d) Les risques qu'il y aurait à arrêter des dates pour la réalisation des objectifs, en particulier des objectifs internationaux, qui en fait ne peuvent être mesurés et atteints qu'au niveau national. Des progrès mesurables, avec le temps, assurent la crédibilité d'un organisme et la confiance qu'il inspire, alors que le fait de manquer un unique objectif à une date spécifiée risque au contraire de compromettre de tels progrès.

2. Le cadre institutionnel d'une institution dépendant du Conseil économique et social : le cas du Forum des Nations Unies sur les forêts, par M. Mafa Evaristus Chipeta, consultant indépendant sur les politiques générales

23. L'étude de cas analyse la situation actuelle de l'Accord international sur les forêts dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, notamment ses résultats qui n'ont pas vu de véritable application malgré l'impulsion donnée lors des débats sur les forêts après la Conférence de Rio, et l'adoption de nombreuses résolutions et propositions de décision; un secrétariat qui se trouve assez bas dans la

hiérarchie des organismes des Nations Unies, avec un personnel trop peu nombreux, et dont plus de la moitié du budget provient de contributions volontaires ou extrabudgétaires; un Partenariat de collaboration sur les forêts à caractère volontaire qui n'est pas coordonné dans les pays; l'incapacité de mobiliser un financement adéquat soutenu pour la gestion durable des forêts; les contraintes résultant du fait que le Forum des Nations Unies sur les forêts est placé sous l'égide du Conseil économique et social, en particulier le fait qu'il ne peut se réunir comme il l'entend et proposer des moyens d'application; et la place principale faite dans le Forum des Nations Unies sur les forêts aux forestiers, alors que les liens avec les autres secteurs et processus demeurent trop limités.

24. Les recommandations sur ce que devraient être au contraire les caractéristiques d'un nouvel organe chargé des forêts sont les suivantes : préserver les processus de débat s'ils sont bien établis et couronnés de succès; établir un ordre de priorité pour la réalisation des décisions proposées et des résolutions prises, résultant d'un tel débat; l'adoption d'un plan stratégique bien ciblé; la formation de partenariats au niveau régional; l'utilisation des initiatives nationales, des initiatives des diverses organisations, des grands groupes et des régions, pour promouvoir une action; et un élargissement de la perspective au-delà du secteur forestier.

25. M. Chipeta présente quatre options possibles pour le processus qui prendra la relève du Forum des Nations Unies sur les forêts : maintenir le nouvel organe sous l'égide du Conseil économique et social moyennant quelques adaptations; le maintenir dans le système des Nations Unies mais le rattacher à un organisme opérationnel tel que le PNUD, la FAO et l'OIBT; conserver le forum de politique générale sous l'égide du Conseil économique et social, mais placer les moyens d'application ailleurs dans le système; ou sortir complètement du système des Nations Unies et créer de toutes pièces une institution nouvelle chargée de l'application. Il présente ensuite une liste des avantages et des inconvénients de chacune de ces quatre options.

26. Pour terminer, il souligne que quelle que soit l'option choisie pour rendre l'Accord international sur les forêts efficace, il faut que : les gouvernements manifestent leur volonté politique en augmentant les budgets consacrés à la foresterie, en définissant des incitations à investir et acceptent la responsabilité de leur mise en œuvre; les institutions dotées d'un rôle économique, environnemental et social s'agissant des forêts soient unifiées et harmonisées; les initiatives nationales soient coordonnées et ne se bornent pas à des relations bilatérales avec des partenaires de développement extérieurs; des centres de coordination de l'Accord international sur les forêts soient désignés; et les donateurs, dans les pays, respectent les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, s'agissant de l'harmonisation et de la coordination de celle-ci.

3. Orienter les mécanismes de financement international vers la gestion durable des forêts, par M. Prajual Karki, Partenariat des grands groupes sur les forêts

27. L'étude de cas porte sur la nécessité de financer la gestion durable des forêts pour couvrir les coûts directs de celles-ci, réduire la fracture économique, empêcher des activités non viables à terme d'exploitation des produits de la forêt, sauver l'environnement et constituer une capacité de gestion durable des forêts. L'exposé présente les diverses modalités de financement des activités relatives à la forêt; elles

entrent dans les catégories suivantes : nationale et publique, nationale et privée, internationale et publique, internationale et privée, sachant que le financement de la gestion durable des forêts doit prévoir : une APD, moyen essentiel de financement international public; des fonds bilatéraux dépendant des politiques des donateurs; une gestion durable des forêts ayant une rentabilité minimale à long terme alors que les investissements en capital sont élevés au départ; et le fait que l'insuffisance générale des connaissances sur les effets du déboisement fait que la gestion durable des forêts n'est pas une priorité des bailleurs de fonds. Il est essentiel de promouvoir la participation du secteur privé à la gestion durable des forêts pour compenser les coûts à court terme, de fournir des subventions à l'investissement en capital et d'assurer la participation active des initiatives des membres.

4. L'arrangement institutionnel entre une ONG spécialisée et un organe des Nations Unies : le cas du Réseau action climat – International (CAN) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), par M. Christian Holz, consultant-chercheur indépendant

28. L'étude de cas présente huit recommandations spécifiques tirées des enseignements dégagés de la participation du CAN au processus de la Convention-cadre. Ces recommandations entrent dans deux catégories : les relations entre les organisations observatrices et les organes des Nations Unies; et l'organisation interne d'un réseau d'observateurs ou d'un partenariat d'observateurs. Dans la première catégorie, les recommandations sont les suivantes : établir et maintenir l'attente d'une décision précise et transparente, consignée par écrit, prise par un organe des Nations Unies s'agissant de l'engagement des observateurs; exiger et défendre un statut d'intervention et de présentation de résultats par les observateurs qui soit autant que possible le même que ceux des Parties à la Convention; et cultiver des relations avec les Parties qui s'intéressent authentiquement à une participation effective des divers acteurs. S'agissant de l'organisation interne des réseaux des grands groupes, les recommandations sont les suivantes : garder à l'esprit les déséquilibres de la participation aux délibérations internes et prévoir des mesures précises pour surmonter ces entraves; choisir un mode spécifique et bien défini de consensus dans la prise des décisions sur les documents internes et externes; diviser les questions complexes en tâches partielles réalisables; s'assurer que les participants aux décisions collectives ou à la formulation des politiques connaissent bien les délais à prévoir et les moyens de contribuer au processus; et demeurer vigilant aussi bien au sujet des avantages que des effets négatifs potentiels des communications virtuelles.

5. Renforcement des mécanismes de l'engagement des grands groupes dans l'action des organes des Nations Unies pour une gestion durable des forêts, par M. Lambert Okrah, Président du Partenariat des grands groupes sur les forêts

29. M. Okrah fait un exposé historique bref de l'institutionnalisation de l'engagement des grands groupes dans l'action des Nations Unies depuis la Conférence du Sommet Planète Terre tenue à Rio en 1992; il rappelle l'interprétation généralement donnée aux fonctions du système des Nations Unies, qui sont mieux exercées quand les grands groupes sont engagés et sont soutenus de façon adéquate. L'exposé renvoie à un rapport ([E/CN.17/2013/2](#)) présenté à la

vingtième session de la Commission du développement durable sur la question, et il rappelle les recommandations suivantes consignées dans ce rapport : les Nations Unies devraient renforcer la participation des grands groupes, notamment en vue de l'établissement de critères pour la création de nouveaux grands groupes; il faut assurer une plus grande cohérence dans l'action des organes des Nations Unies dans leur rapport avec les grands groupes; il faut nouer des liens entre les niveaux local, régional et mondial; il faut une plus grande participation du mouvement associatif; la société civile doit participer aux groupes d'experts; et il faut améliorer le soutien administratif aux grands groupes. Les recommandations à l'intention de ceux-ci sont notamment une meilleure structuration de leur gouvernance; l'établissement de normes minimales pour les déclarations émanant des grands groupes; le soutien des grands groupes par les organisations non gouvernementales et leur renforcement; et l'établissement d'un ordre de priorité pour l'engagement de la population à l'avant-scène. Les recommandations à l'intention des États Membres sont notamment d'établir un financement adéquat et prévisible pour les grands groupes, de relancer le dialogue multipartite et d'organiser des consultations ouvertes à tous avec en vue l'intérêt général.

30. L'étude de cas passe en revue l'engagement des grands groupes au Forum des Nations Unies sur les forêts, c'est-à-dire à la fois les réalisations obtenues à ce jour et les contraintes et difficultés rencontrées par les grands groupes dans les structures du Conseil économique et social et du Forum des Nations Unies sur les forêts. L'évolution de l'engagement des grands groupes au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts depuis 2009 est analysée, depuis la création du Partenariat des grands groupes sur les forêts jusqu'à la rédaction d'études communes, l'organisation d'ateliers de l'Initiative des grands groupes à l'appui du Forum, la levée réussie de fonds et la collaboration accordée par certains gouvernements et organisations internationales.

Débat et recommandations

31. Les participants se répartissent en trois groupes de discussion. Chacun d'eux a un président et doit répondre à cinq questions. Tous les groupes travaillent sur chacun des trois thèmes suivants : le nouvel organe des Nations Unies pour une gestion durable des forêts, les mécanismes de financement de la gestion durable des forêts et le renforcement de l'engagement de la participation des grands groupes au processus du Forum des Nations Unies sur les forêts. Tous les groupes sont invités à élaborer des recommandations pratiques à l'intention de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Ces recommandations sont examinées en séance plénière. Les participants rejoignent alors l'un des trois groupes de travail, chacun ayant pour tâche de réfléchir à l'un des trois thèmes du débat. Chaque groupe de travail est invité à examiner, faire la synthèse et préciser toutes les recommandations faites par les trois premiers groupes de discussion et à présenter son rapport de synthèse à la séance plénière pour examen final.

1. Thème 1 : Le nouvel organe des Nations Unies pour la gestion durable des forêts

Questions directrices

32. Les cinq questions suivantes sont posées aux participants pour guider leur débat :

- a) Pourquoi a-t-on besoin d'un organe des Nations Unies efficace s'occupant des forêts?
- b) Pourquoi l'organe actuel n'est-il pas efficace?
- c) Quels sont les éléments positifs à retenir de l'actuel organe?
- d) Quelles conclusions pouvez-vous tirer de votre interprétation de l'actuel accord international sur les forêts s'agissant de ses systèmes institutionnels et opérationnels?
- e) Quelles suggestions avez-vous s'agissant de la structure et du fonctionnement du nouvel organe pour que celui-ci soit efficace?

Résumé et points saillants

33. Les participants évoquent de nombreuses raisons de disposer d'un organe efficace des Nations Unies s'occupant des forêts : le besoin pressant de placer la question des forêts à un niveau plus élevé, sur la scène mondiale, et de formuler avec précision l'importance des forêts; le besoin de disposer d'une instance avec laquelle travailler et garantir que les gouvernements sont bien actifs, comptables et transparents dans l'accomplissement de leurs engagements en matière de gestion durable des forêts; le besoin de valoriser la synergie pour remédier à la fragmentation et aux conflits d'attribution entre les différents organismes des Nations Unies, les parties et les organes concernés dans les questions relatives aux forêts; le besoin d'appliquer une démarche globale susceptible de mobiliser non seulement les gouvernements mais également les grands groupes, qui diffusent les politiques sur le terrain; le besoin de faciliter l'application de plus de 270 recommandations qui ont été formulées et acceptées jusqu'à présent dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts; et le besoin de veiller à ce que les intérêts et les droits de tous les grands groupes ainsi que de toutes les populations qui « vivent dans la forêt, avec la forêt et dépendent de la forêt » soient bien sauvegardés.

34. Les participants ont noté les préoccupations et les limites suivantes au sujet du processus actuel du Forum des Nations Unies sur les forêts : pour une large part, en raison du fait que le Forum des Nations Unies sur les forêts dépend actuellement du Conseil économique et social, il s'est borné à être un processus de dialogue sans pouvoir passer à la phase de la mise en œuvre; l'absence de pouvoir de décision qui en résulte ainsi que le niveau élevé de bureaucratie et de hiérarchisation ont fait que le Forum des Nations Unies sur les forêts n'a pas pu acquérir le statut d'un forum de haut niveau; l'absence d'engagement et de volonté politique des États Membres s'agissant de la gestion durable des forêts, qui s'explique en partie par l'existence d'autres priorités apparentes telles que le changement climatique; le succès minimal de la centralisation des débats et des décisions sur les questions forestières souvent discutées en dehors du Forum des Nations Unies sur les forêts, dans d'autres instances ou par d'autres organes des Nations Unies; l'absence de cibles et d'indicateurs précis pour l'objectif mondial des forêts; le niveau limité des ressources susceptibles d'assurer une participation active des grands groupes en dépit des engagements pris dans Action 21; et le fait que les exercices d'évaluation économique de la valeur des forêts méconnaissent les avantages sociaux, écologiques et culturels et les problèmes du même ordre relatifs aux forêts.

35. Les participants constatent que le Forum des Nations Unies sur les forêts présente des avantages et a obtenu des résultats : c'est une instance intergouvernementale puisque tous les gouvernements sont membres du Forum; plus de 270 recommandations ont été formulées et acceptées; le Forum anime le débat international sur les politiques forestières et a appelé l'attention de la communauté internationale sur des questions relatives aux forêts par la proclamation de l'Année internationale des forêts (en 2011) et de la Journée internationale des forêts (21 mars); le Partenariat de collaboration sur les forêts a aidé à développer des instruments de gestion durable des forêts, notamment le Programme forestier national de la FAO, le Plan d'action sur le climat de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, et des critères et indicateurs spécifiques élaborés par l'OIBT; en outre, comparé à de nombreux autres organes des Nations Unies, le Forum des Nations Unies sur les forêts est beaucoup plus ouvert à une participation des grands groupes, notamment par une liaison établie au niveau du secrétariat, dont le personnel est disponible non seulement pour des contacts directs avec les grands groupes mais peut également relier ceux-ci et les responsables des politiques forestières.

Conclusions

36. Après avoir mesuré les réalisations, les contraintes et les besoins, les participants formulent les conclusions suivantes :

a) Le fait que le Forum des Nations Unies sur les forêts est placé sous l'égide du Conseil économique et social a permis un dialogue riche qui a abouti à la formulation de plus de 270 recommandations; cependant, cela ne suffit pas pour la mise en œuvre. La bureaucratie est très pesante, en même temps que la hiérarchie et la complexité actuelles de la répartition des travaux entre les divisions du Conseil économique et social entravent toute décision. Les grands groupes voudraient que l'on fasse une place plus large à l'application de l'instrument sur les forêts et les objectifs relatifs aux forêts;

b) Il y a un déficit d'appropriation des recommandations du Forum des Nations Unies sur les forêts, comme on le voit dans les termes utilisés, qui demandent aux Parties « d'examiner » et « d'encourager » mais n'appellent pas les Parties à « s'engager ». Du fait des clauses relatives à la « limitation nationale et la souveraineté territoriale », les Parties hésitent à entériner des recommandations qui pourraient leur paraître trop ambitieuses;

c) Tout nouvel organe des Nations Unies sur les forêts devra faire partie du système des Nations Unies pour continuer à assurer une pleine participation des gouvernements et à conserver l'accès à des processus qui sont souvent exclusifs.

Recommandations

37. Les recommandations suivantes sont formulées :

a) Les grands groupes proposent la création d'un nouvel organisme des Nations Unies pour les forêts, multipartite, qui ne serait pas placé sous l'égide du Conseil économique et social, mais qui aborderait les questions de politique générale et les moyens d'application et qui traiterait les questions relatives aux forêts de façon coordonnée et synthétique aux niveaux mondial, régional, national et local;

b) La question des forêts figure bien dans plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies (objectifs 6, 15 et 17). Le nouvel organe des Nations Unies sur les forêts devrait se charger d'organiser un dialogue politique de haut niveau sur les objectifs de développement durable relatifs aux forêts, et notamment en vue d'un examen des politiques et de la création de fonds spécialement consacrés à l'application sur le terrain. Le nouvel organe serait également responsable de la coordination de l'action de toutes les institutions et de tous les mécanismes s'occupant des questions forestières aux Nations Unies et valoriserait les synergies pouvant exister entre les différents organismes et acteurs;

c) Le nouvel organe des Nations Unies sur les forêts devrait se réunir plus souvent que tous les deux ans et créer des groupes de travail spécifiques capables d'entretenir l'élan sur les questions déjà convenues, et d'aborder des questions nouvelles importantes;

d) Étant donné la modalité actuelle de financement de l'action concernant les forêts, qui est surtout le fait de fonds des Nations Unies liés au secteur climatique, le nouvel organe des Nations Unies sur les forêts devrait avoir un rôle plus grand dans la réflexion sur l'utilisation de ces fonds;

e) Tout en reconnaissant qu'un tel changement risquerait de ralentir la conclusion d'accords entre les Parties, les grands groupes proposent que les recommandations relatives aux forêts aient un caractère juridiquement contraignant de façon qu'il y ait un mécanisme obligatoire poussant les gouvernements à adopter et à appliquer les recommandations déjà faites par le Forum des Nations Unies sur les forêts ainsi que les futures recommandations qui pourront être élaborées par le nouvel organe des Nations Unies sur les forêts;

f) Les grands groupes doivent être présents dans la structure directrice du nouvel organe des Nations Unies sur les forêts;

g) Le nouvel organe des Nations Unies sur les forêts devrait assurer la coordination du Partenariat de collaboration sur les forêts.

2. Thème 2 : Mécanismes financiers de la gestion durable des forêts

Questions directrices

38. Pour guider les débats, les cinq questions suivantes sont posées :

a) Quelle est la perspective des grands groupes sur la nature du financement de la gestion durable des forêts?

b) Quels sont les mécanismes financiers existants pour cette gestion? Et que peut-on faire pour attirer les fonds nécessaires à la gestion durable des forêts?

c) Comment l'interprétation de la valeur des biens et des services fournis par les forêts (après une évaluation complète des forêts) peut-elle contribuer à la gestion durable des forêts?

d) Quelles conclusions peut-on tirer de l'état actuel des mécanismes de financement?

e) Quelles suggestions peut-on formuler pour un mécanisme de financement de la gestion durable des forêts?

Résumé et points saillants

39. Les participants représentant les grands groupes quand ils examinent la nature du financement de la gestion durable des forêts montrent que ce financement est insuffisant étant donné l'ampleur des questions à résoudre. Au contraire, les priorités mondiales de financement vont à des questions qui sont extérieures aux forêts, comme le changement climatique, la sécurité alimentaire et la croissance économique. Ils notent aussi que le financement est actuellement trop compartimenté et que les quelques sources de financement disponibles sont d'accès difficile en raison d'obstacles bureaucratiques, de la complexité des procédures de demande de financement et d'un manque de transparence; ils notent également qu'il faudrait étudier des sources de financement différentes, non exploitées jusqu'à présent, dans un secteur forestier ou en dehors, et dans des domaines nouveaux tels que le REDD+ et les divers secteurs s'occupant des objectifs de développement durable aux niveaux international et national. Les participants déclarent aussi qu'il faut procéder à une évaluation détaillée des mécanismes de financement en se fondant sur une évaluation économique complète de tous les services fournis par l'écosystème forestier, ainsi que des sources de financement qui adoptent sur la valeur de la forêt une perspective plus vaste; il faut aussi une évaluation économique intégrale des contributions en nature à la gestion durable des forêts procurée par les acteurs que sont les populations locales, les populations autochtones et les petits exploitants.

40. Les participants notent qu'il existe des mécanismes de financement à de nombreux différents niveaux qui s'occupent déjà de la question de la forêt, et notamment le financement multilatéral des Nations Unies, le financement bilatéral, le financement national et tous les financements privés. Ils soulignent pourtant que tous ces moyens de financement sont insuffisants pour répondre aux besoins de la gestion durable des forêts et qu'il n'existe pas un seul mécanisme général, au niveau international, qui puisse soutenir expressément les processus d'application de la gestion durable des forêts. Alors que dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts on a examiné un Fonds mondial pour la forêt, on constate une absence de volonté politique des gouvernements à l'appui de cette initiative. Les participants s'inquiètent également de savoir que le financement par les compagnies privées va souvent à des entreprises dont l'activité va à l'encontre d'une gestion durable des forêts (par exemple les plantations de palmiers à huile, les mines d'or, etc.).

41. Les participants soulignent qu'il faut attirer des fonds nouveaux et additionnels à la gestion durable des forêts et que les États Membres manifestent une volonté politique plus ferme d'accorder la priorité à la gestion durable des forêts. Des initiatives qui concourraient à ces deux objectifs peuvent inclure : une meilleure gouvernance des forêts au niveau local et dans les institutions forestières; des mécanismes précis et transparents d'affectation des fonds; un engagement plus net des grands groupes dans les diverses instances telles que le World Business Forum où ils puissent préconiser un financement direct en faveur des forêts; l'élaboration de stratégies et de pratiques optimales de communication et de plaidoyer; une création de capacités dans les grands groupes et les associations afin qu'ils soient en mesure de remplir des formulaires complexes de demande de financement; et l'établissement de liens entre les initiatives forestières et la gestion durable des forêts, d'une part, et le changement climatique, la sécurité alimentaire et les autres questions à la solution desquelles des fonds importants sont déjà affectés.

D'autres suggestions portent sur un paiement en fonction des performances et l'établissement d'une feuille de route nationale pour la gestion durable des forêts.

42. Les participants soulignent qu'une évaluation complète de la valeur des forêts doit reconnaître que les forêts et les écosystèmes qu'elles forment constituent un capital naturel d'une grande richesse qui entretient la vie et l'activité économique. Alors que l'on comprend, apprécie et mesure la valeur du bois d'œuvre, du carbone de la forêt et de certains services fournis par les écosystèmes tels que l'eau et l'écotourisme, les méthodes actuelles d'évaluation de la forêt n'attachent pas une importance mesurable à tout un ensemble de biens et services fournis par la forêt tels que les produits non ligneux, certaines denrées alimentaires, certains minéraux, le contrôle de la pollution, la pollinisation, la sauvegarde des bassins versants, l'effet pare-vent, le cycle nutritif, etc. L'interdépendance et les avantages des relations sociales, culturelles et spirituelles avec la forêt, de même, n'ont pas été suffisamment pris en compte dans la détermination de la valeur de la forêt.

Conclusions

43. Après avoir examiné la nature du financement, les mécanismes financiers existants et leur conception de la valeur des forêts, les participants formulent les conclusions suivantes :

a) Le manque de mécanismes de financement et les incohérences qu'ils présentent s'expliquent par l'absence d'une volonté politique des gouvernements de donner la priorité à la gestion durable des forêts. Ainsi, le financement de cette gestion est non seulement extrêmement parcellaire, mais les mécanismes de financement existants privilégient la valeur économique au détriment de l'importance de la préservation des forêts et de leur valeur culturelle et sociale;

b) Une proportion importante des fonds disponibles est dissipée dans des processus bureaucratiques, ce qui laisse moins de ressources pour appliquer une gestion durable des forêts. Les populations ont ainsi du mal à voir récompensés les efforts qu'elles font pour protéger les forêts et assurer leur restauration;

c) Les mécanismes de financement sont variés, complexes et obscurs, et cela empêche les grands groupes et les populations dont l'existence dépend de la forêt d'avoir accès aux ressources qui seraient disponibles pour une gestion durable des forêts;

d) Bien souvent, les grandes entreprises industrielles exploitant la forêt ne sont pas viables, en particulier du point de vue social et environnemental, et elles n'apportent qu'un concours bien limité à la prospérité économique des populations locales;

e) Une bonne gestion s'impose à tous les niveaux, depuis le niveau national jusqu'au niveau local, des gouvernements à la société civile, non seulement pour attirer des capitaux mais aussi pour assurer la crédibilité et l'efficacité des initiatives de gestion durable des forêts;

f) La diversité des options en matière de financement, la création de capacités d'adaptation et l'aptitude de faire face aux problèmes nouveaux interviennent dans les mécanismes de financement et sont une condition à remplir pour qu'elles répondent aux besoins de gestion durable des forêts et aident les populations dont la survie dépend de la forêt. Le financement des intérêts les plus

divers, du dialogue et du développement des politiques à l'application et aux initiatives « menées sur le terrain », est également une condition essentielle d'une bonne gestion durable des forêts;

g) Les pays et les populations peuvent prendre de nombreuses initiatives qui ne nécessitent pas une aide financière importante ou même quelconque de la part des donateurs. Il peut par exemple exister des programmes volontaires.

Recommandations

44. Les recommandations suivantes sont formulées :

a) Le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait créer un fonds d'affectation spéciale stratégique pour la gestion durable des forêts, qui apportera une impulsion à la levée d'autres fonds. Le nouvel organe des Nations Unies sur les forêts devrait définir les modalités de contribution à ce fonds d'affectation spéciale stratégique. Une mise de fonds initiale apportée par ce fonds d'affectation spéciale stratégique devrait être mise à la disposition des pays en développement pour lancer de premières mesures de mise en œuvre;

b) Il faudrait établir des caisses nationales de gestion durable des forêts qui seraient alimentées par des mécanismes tels que l'imposition des industries dépendant de la forêt et garantir que les fonds sont bien alloués à une mise en œuvre effective de la gestion durable des forêts, à la création de capacités et au transfert de technologies;

c) Il faudrait créer une chambre de compensation financière de tous les fonds existants sur les forêts pour aider les pays en développement à appliquer une gestion durable des forêts. Il ne s'agit pas seulement des fonds expressément affectés à cette gestion, mais aussi des fonds qui ont un lien intrinsèque avec le sort des forêts, comme le Fonds vert pour le climat. Il faut également assurer une formation, à l'intention de tous les acteurs, pour permettre de comprendre le fonctionnement de ces mécanismes de financement et pour réduire la longueur de la procédure de dépôt de demande de financement, souvent mal conçue, et les négociations correspondantes;

d) Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Mécanisme pour un développement propre doivent simplifier leurs procédures pour être plus facilement accessibles et mieux exercer leur responsabilité comptable. Le Fonds de l'équipe de travail des administrateurs pour le climat et les forêts doit établir un mécanisme limpide et transparent pour permettre tant aux gouvernements qu'aux acteurs compétents d'avoir accès à ses ressources;

e) Les entreprises industrielles qui profitent directement et indirectement de l'exploitation de la forêt et des services fournis par la forêt devraient être tenues d'investir une proportion appréciable de leurs ressources au titre de la responsabilité sociale des entreprises dans des initiatives de gestion durable des forêts.

3. Thème 3 : Renforcer l'engagement des grands groupes dans le processus du Forum des Nations Unies sur les forêts

Questions directrices

45. Pour guider les débats, les cinq questions suivantes sont posées :

- a) Pourquoi faut-il un engagement effectif des grands groupes?
- b) Pourquoi l'engagement actuel des grands groupes n'est-il pas efficace?
- c) Quels sont les éléments positifs de l'actuel engagement des grands groupes?
- d) Quelles conclusions peut-on tirer de l'état actuel de l'engagement des grands groupes dans le processus du Forum des Nations Unies sur les forêts?
- e) Quelles sont les suggestions à formuler pour l'engagement des grands groupes à l'avenir dans le nouvel organe des Nations Unies sur les forêts?

Résumé et points saillants

46. La forêt n'est pas seulement un élément du domaine public, mais elle relève également des populations, de sorte que pour assurer une gestion efficace et durable des forêts, tous les acteurs doivent participer chaque fois que des décisions sont prises sur le sujet. Un engagement efficace des grands groupes est donc essentiel, car ceux-ci sont le mieux placés pour assurer le respect des droits de l'homme dans le processus de définition des politiques de la forêt, pour suivre de près l'effet des décisions prises pour assurer un processus inclusif et transparent, pour plaider la cause des parties prenantes, notamment les populations qui vivent de la forêt afin de les préserver des répercussions négatives d'initiatives internationales relatives aux forêts, et pour servir de mécanisme de retour d'information et assurer les interactions aussi bien vers le haut que vers le bas. Les grands groupes apportent une diversité de points de vue sur les forêts, dans les différents secteurs, notamment les perspectives des groupes marginalisés, souvent oubliés au niveau national, depuis la conservation des forêts jusqu'à l'extraction des ressources forestières, et dans une perspective économique, environnementale, sociale, culturelle et spirituelle, autant d'éléments essentiels pour une bonne gestion durable des forêts. Les grands groupes apportent également leur légitimité, des moyens de coopération, des partenariats et des réseaux qui peuvent aider le Forum des Nations Unies sur les forêts à appliquer les décisions prises aux niveaux régional, national et local. Aux niveaux local et national, les grands groupes peuvent exprimer concrètement dans un langage compris par tous ce qui se passe réellement.

47. L'efficacité de l'engagement des grands groupes est actuellement compromise par l'absence de mécanismes institutionnels ou financiers bien définis pour la mobilisation, la coordination et la création de capacités, par le fait qu'une stratégie de communication entre les grands groupes n'a pas été définie et reste parcellaire et non cohérente puisqu'il s'agit d'une communication à sens unique du Forum des Nations Unies sur les forêts vers les grands groupes, et par les difficultés que rencontrent les grands groupes pour s'appuyer sur un consensus collectif et sur des programmes d'action définis aux niveaux régional et international. En outre, les grands groupes ne peuvent exprimer collectivement leurs atouts et leurs faiblesses. Dans le système des Nations Unies, nombreux sont les gouvernements qui n'ont pas approuvé la disposition d'Action 21 relative à l'engagement des grands groupes et qui comprennent mal la valeur et le rôle de ceux-ci. Or les grands groupes sont limités au statut d'observateur; ils ne peuvent que formuler des recommandations qui risquent d'être diluées ou même de disparaître complètement des rapports ultérieurs, car ils ne disposent pas d'une capacité de décision dans les débats et bien souvent n'ont pas accès à des ressources financières.

48. La création du Partenariat des grands groupes sur les forêts a progressivement développé une capacité, une efficacité et une coordination des grands groupes dans le processus du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les efforts du Partenariat ont permis une contribution directe et constructive des grands groupes aux processus du Forum, et ils servent d'instance pour l'échange de données d'expérience entre participants et de base de connaissances sur les processus du Forum, de sorte que les grands groupes sont maintenant mieux à même de participer à ces travaux; il y a eu en outre un accord, sans précédent, aux termes duquel les rapports de l'Initiative des grands groupes et les documents communs deviennent des documents officiels du Forum des Nations Unies sur les forêts; de plus en plus, les gouvernements reconnaissent que le Partenariat des grands groupes sur les forêts assure au sein du Forum la coordination de l'action des grands groupes. La participation de ceux-ci à des manifestations parallèles et aux activités intersessions qui créent un climat favorable à l'engagement des grands groupes a également augmenté.

Conclusions

49. Les débats sur l'engagement effectif des grands groupes et leur réalisation actuelle, les difficultés qu'ils rencontrent, amènent à formuler les conclusions suivantes :

a) L'engagement des grands groupes est essentiel si l'on veut que toutes les perspectives, toutes les aspirations et toutes les opinions soient bien prises en compte dans le processus du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les grands groupes jouent aussi un rôle critique dans l'application, l'établissement de rapports et le suivi, et permettent de faire la liaison entre les processus ayant lieu au niveau mondial et ceux ayant lieu au niveau local;

b) Durant les sessions du Forum, la coopération et la coordination entre les grands groupes se sont beaucoup améliorées. Par exemple, les ateliers organisés par l'Initiative des grands groupes pour les forêts apportent une contribution utile et des directives aux processus du Forum des Nations Unies sur les forêts, et les documents communs des grands groupes sont désormais des documents officiels du Forum. Nombreux sont les gouvernements qui reconnaissent l'importance des grands groupes et sont disposés à étudier les moyens de les renforcer;

c) Les interventions des grands groupes ont été parfois diluées et ne sont pas toujours prises en compte dans les rapports et dans les décisions. Cela limite leur rôle dans un engagement « réel », dans un dialogue « réel », et la mention de leur rôle est parfois de pure forme, ce rôle n'étant pas correctement reconnu dans les processus du Forum;

d) S'il y avait peut-être de bonnes raisons de placer le Forum des Nations Unies sur les forêts sous l'égide du Conseil économique et social, le règlement intérieur de celui-ci limiterait la capacité des grands groupes d'apporter une contribution effective et de mobiliser les autres groupes compétents de la société civile en faveur des processus du Forum des Nations Unies sur les forêts;

e) Actuellement, le Grand groupe sur les entreprises et industries n'est pas incité à se joindre aux autres grands groupes;

f) Les grands groupes témoignent d'un vif intérêt et d'un engagement pour une participation aux débats sur les politiques générales et sur l'application des recommandations du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Recommandations

50. Les recommandations suivantes sont faites :

a) Reconnaître le Partenariat des grands groupes sur les forêts comme organe légitime de coordination pour la participation des grands groupes aux processus du Forum des Nations Unies sur les forêts et lui accorder le statut d'observateur permanent pour le processus qui prendra la relève du Forum, et plus généralement faire des grands groupes des partenaires authentiques;

b) Aux niveaux mondial, régional et national, les groupes de travail, les équipes spéciales, les délégations et autres mécanismes s'occupant de la gestion durable des forêts doivent comporter des représentants des grands groupes pour assurer l'engagement effectif, intégral et significatif de ceux-ci. Il importe que les représentants des grands groupes participent à l'élaboration des politiques, la planification, l'application, l'examen et les autres processus de décision;

c) Il faut augmenter l'aide financière apportée en vue de la participation des grands groupes aux processus qui feront suite au Forum des Nations Unies sur les forêts, et il faut notamment prévoir des ressources de base pour le financement du Partenariat des grands groupes sur les forêts;

d) Le Partenariat des grands groupes sur les forêts doit avoir le statut d'observateur au Partenariat de collaboration sur les forêts, et il faut soutenir un mécanisme de coopération et de collaboration entre ces deux partenariats;

e) Les grands groupes doivent être représentés au sein de l'organe directeur du nouvel organisme des Nations Unies sur les forêts;

f) Il faut créer un mécanisme indépendant d'enregistrement des grands groupes qui souhaitent participer à une session afin d'éviter les restrictions imposées par la nécessité de suivre le processus d'accréditation propre au Conseil économique et social;

g) Les communications dans le secrétariat du Forum et à partir de celui-ci doivent être renforcées, en particulier pour assurer une meilleure compréhension et une meilleure valorisation du rôle des grands groupes.

Principales recommandations (communiqué)

51. Les participants à l'atelier ont publié un communiqué dans lequel ils rappellent les contributions qu'une gestion durable des forêts peut apporter à la solution des crises du changement climatique, de la pénurie d'eau et de la déperdition de biodiversité. Ils soulignent qu'il importe que les groupes de la société civile participent activement à la recherche et l'application de solutions aux crises locales et mondiales. Le communiqué reprend six des principales conclusions et neuf des principales recommandations formulées lors de l'atelier. Le texte du communiqué se trouve à l'annexe et peut également être consulté à l'adresse suivante : www.mgp-forests.org.

Cérémonie de clôture

52. La cérémonie officielle de clôture de l'atelier a lieu l'après-midi du vendredi 6 mars 2015. M. Lambert Okrah ouvre cette cérémonie en donnant lecture du communiqué de l'atelier (voir par. 51 ci-dessus) aux délégués et journalistes réunis. Après la lecture du communiqué, les grands groupes sont encouragés à continuer leur importante participation aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts. On rappelle également aux participants que cet atelier ne constitue qu'une étape sur une longue marche à suivre.

53. Représentant le comité d'organisation de l'atelier, M. Joseph Cobbinah, Président du Conseil du Partenariat des grands groupes sur les forêts, remercie officiellement le Gouvernement népalais d'avoir accueilli l'atelier, M. Ghan Shyam Pandey et son personnel pour leur aide administrative et organisationnelle, et le Gouvernement allemand pour sa généreuse contribution financière. Il exprime également sa profonde gratitude au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et à l'OIBT pour leur soutien administratif, au peuple népalais pour son hospitalité et à tous les participants pour leur contribution au succès de la réunion. M. Cobbinah remercie M. Lambert Okrah pour sa contribution et sa direction des travaux qui, sans lui, n'auraient pas pu avoir lieu.

54. Dans une déclaration officielle de clôture prononcée par le Secrétaire général du Ministère des forêts et de la conservation des sols, M. Sharad Chandra Paudel, le Gouvernement népalais exprime sa gratitude pour la portée et l'intérêt de l'atelier, ainsi que pour les travaux entrepris et les résultats obtenus. En particulier, il signale qu'il est heureux que chacun ait pu visiter plusieurs projets de foresterie communautaire et constater de première main comment les Népalais gèrent leurs forêts et suivent les principes de la gestion durable des forêts. M. Paudel souligne qu'il faut rappeler l'interdépendance de l'utilisation durable des forêts et du développement et plaider pour elle, non seulement pour réaliser au sein du système des Nations Unies les objectifs de développement durable, mais aussi pour assurer la subsistance de la population mondiale. Il assure les participants qu'en sa qualité de pays hôte, le Népal remettra le texte du rapport final de l'atelier au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de façon que les recommandations qu'il contient fassent l'objet d'un examen attentif lors de la onzième session du Forum. Il souhaite aux participants un bon retour dans leur pays et indique qu'il espère qu'ils ont passé un séjour agréable dans la capitale népalaise.

55. M. Lambert Okrah prononce quelques mots pour marquer la clôture officielle de l'atelier; il remercie tous les participants, et en particulier les interlocuteurs pour la coordination et le comité d'organisation qui ont travaillé sans relâche au succès de la réunion. Il souhaite à chacun un bon voyage de retour et rappelle que la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts est le lieu où s'amorce le travail réel, puis prononce officiellement la clôture de l'atelier.

Annexe 1

Communiqué de l'atelier des grands groupes, portant des recommandations à l'intention de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le 6 mars 2015

Du 2 au 6 mars 2015, le Gouvernement népalais a accueilli un atelier international de cinq jours organisé par le Partenariat des grands groupes sur les forêts, qui est l'organe de coordination des grands groupes participant aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts sur l'une des grandes questions de notre époque : la gestion durable des forêts.

Le changement climatique, la pénurie d'eau potable et d'irrigation, la déperdition de biodiversité sont, pour la planète Terre, d'énormes problèmes. La gestion durable des forêts peut beaucoup aider à résoudre ces crises.

Dans le cadre de cette réunion de cinq jours, nous nous sommes rendus sur le site de trois projets de foresterie communautaire au Népal, et nous avons pu voir par nous-mêmes comment les populations locales s'attachent à restaurer la forêt, à augmenter ainsi l'offre d'eau et à protéger la faune et la flore sauvages.

Au Népal, la société civile comprend de nombreux représentants des grands groupes. Beaucoup d'entre eux sont des participants essentiels au travail accompli sur les forêts communautaires visitées. Ils ont montré l'importance d'une participation active des femmes, des jeunes, des petits agriculteurs et des autorités locales avec l'aide des institutions de recherche scientifique, des syndicats et des organisations de défense de l'environnement.

Sans l'impulsion apportée par les populations locales, le gouvernement et d'autres organismes, les avantages de la gestion durable des forêts ne se concrétiseraient pas. Nous l'avons vu par nous-mêmes au Népal. Nous pouvons dire que cela est vrai aussi dans le monde. Avec la participation active des associations, les crises locales et mondiales peuvent être résolues.

L'atelier a rassemblé 76 participants originaires de 36 pays et ils représentaient huit des neuf grands groupes officiels définis par les Nations Unies : les femmes; les enfants et les jeunes; la communauté scientifique et technologique; les organisations non gouvernementales (ONG); les populations autochtones; les syndicats et les travailleurs; les agriculteurs et petits propriétaires de forêts; et les autorités locales.

Le thème de l'atelier était : « Gestion durable des forêts : concevoir les vecteurs permettant de sécuriser les moyens de sa mise en œuvre ». Les débats ont porté sur trois thèmes : le nouvel organe des Nations Unies chargé de la gestion durable des forêts; les mécanismes financiers de cette gestion; et le renforcement de la participation des grands groupes aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts.

S'agissant du premier thème, le nouvel organe mondial pour la gestion durable des forêts, qui sera appelé à remplacer le Forum des Nations Unies sur les forêts qui achèvera bientôt son mandat, les participants ont conclu que :

- Le fait que le Forum des Nations Unies sur les forêts est placé sous l'égide du Conseil économique et social a mené à un riche dialogue qui a abouti à plus de 270 recommandations, mais il ne permet pas de trouver une capacité d'application suffisante. La structure hiérarchique et la complexité présentes de la répartition par division de l'action du Conseil économique et social empêchent la prise de décisions, car la bureaucratie est trop lourde. Les grands groupes veulent voir une place plus large faite à l'application de l'instrument sur les forêts et des objectifs relatifs aux forêts;
- Il existe un déficit d'appropriation des recommandations du Forum des Nations Unies sur les forêts, comme on le voit dans le choix des mots utilisés pour demander aux Parties « d'examiner » et « d'encourager » sans que celles-ci soient appelées à « s'engager ». Invoquant les clauses de « limitations nationales et de souveraineté territoriale », les Parties hésitent à formuler des recommandations qui pourraient être trop ambitieuses.

Les participations ont formulé les recommandations suivantes :

- Il est proposé de créer un nouvel organisme multipartite des Nations Unies pour les forêts, qui ne serait pas placé sous l'égide du Conseil économique et social mais qui aborderait à la fois les questions de politique générale et d'application et s'occuperait des questions forestières de façon coordonnée et globale aux niveaux mondial, régional, national et local;
- La question des forêts est visée dans plusieurs des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies (objectifs 6, 15 et 17). Le nouvel organe des Nations Unies sur les forêts serait chargé d'organiser un débat politique de haut niveau sur les objectifs de développement durable relatifs aux forêts, notamment l'examen des politiques et la création de fonds spécialisés pour l'application sur le terrain. Le nouvel organe serait également chargé de coordonner l'action de toutes les institutions et tous les mécanismes s'occupant des questions forestières dans le cadre des Nations Unies;
- Les grands groupes doivent faire partie de la structure de direction du nouvel organe des Nations Unies sur les forêts.

S'agissant du deuxième thème, celui des mécanismes financiers de la gestion durable des forêts, les participants sont parvenus à la conclusion que :

- Le manque de mécanismes de financement et les incohérences qu'ils présentent s'expliquent par l'absence de volonté politique des gouvernements de donner la priorité voulue à la gestion durable des forêts. De ce fait, le financement de cette gestion est non seulement extrêmement parcellaire, mais les mécanismes de financement existants privilégient la valeur économique des forêts au détriment de leur valeur culturelle et sociale et de leur préservation;
- Une forte proportion des fonds disponibles est consacrée à des procédures bureaucratiques, ce qui laisse peu de ressources pour appliquer la gestion durable des forêts. Cela interdit pratiquement aux populations de recevoir une rémunération équitable de leurs efforts de protection des forêts et de restauration de celles-ci.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait créer un fonds d'affectation spéciale stratégique pour la gestion durable des forêts, qui jouerait un rôle catalyseur dans la levée des fonds. Le nouvel organe des Nations Unies sur les forêts devrait définir les modalités de contribution à ce fonds d'affectation spéciale stratégique. Une mise de fonds initiale du fonds d'affectation spéciale stratégique serait mise à la disposition des pays en développement pour qu'ils lancent des mesures d'application;
- Il faut établir des fonds nationaux pour la gestion durable des forêts, qui découlent de mécanismes tels que la taxation des industries profitant de la forêt et qui assurent que les fonds sont bien affectés à la gestion durable des forêts, à la création de capacités et au transfert de technologie;
- Il faut créer une chambre de compensation de tous les fonds existants spécialisés dans l'action pour les forêts afin d'aider à appliquer la gestion durable des forêts dans les pays en développement.

Sur la question du renforcement de la participation des grands groupes aux processus du Forum des Nations Unies sur les forêts, les participants ont conclu que :

- La coopération et la coordination entre les grands groupes se sont notablement améliorées grâce aux processus du Forum des Nations Unies sur les forêts. Par exemple, des ateliers ont été convoqués pour apporter une contribution et des directives constructives à l'intention des processus du Forum des Nations Unies sur les forêts; les documents communs des grands groupes sont devenus des documents officiels du Forum des Nations Unies sur les forêts. Nombreux sont les gouvernements qui constatent l'importance des grands groupes et sont disposés à étudier les moyens d'étoffer leur contribution;
- Bien souvent, les interventions des grands groupes sont diluées et elles ne se reflètent pas toujours dans les rapports et les décisions. Cela limite le rôle que jouent les grands groupes et les empêche de s'engager « réellement », d'avoir un dialogue « réel », des débats « réels » et les cantonnent dans un rôle de pure forme qui ne reflète pas correctement et ne reconnaît pas la contribution des grands groupes aux processus du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Il faut reconnaître le Partenariat des grands groupes sur les forêts comme organe légitime visant à coordonner la participation des grands groupes au processus qui prendra la relève du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il faut donner à ce partenariat le statut d'observateur permanent dans l'organe qui succédera au Forum et faire des grands groupes de véritables partenaires dans l'intégralité du processus de réalisation des décisions;
- Aux niveaux mondial, régional et national, les groupes de travail, les équipes spéciales et les autres mécanismes s'occupant des questions de gestion durable des forêts doivent comporter un représentant des grands groupes pour garantir leur participation véritable, intégrale et efficace. Il faut faire participer les représentants des grands groupes à l'examen des processus et aux autres importants processus de décisions;

- Il faut augmenter le soutien financier apporté aux grands groupes pour qu'ils participent aux processus qui prendront la relève du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il faut notamment financer le Partenariat des grands groupes sur les forêts pour l'aider à accomplir sa tâche et appliquer avec succès ses objectifs institutionnels.

Annexe 2

Liste des participants

◆ Krishna Acharya

Ministerio de Bosques y Conservación del Suelo

➤ Nepal

✉ kpacharya1@hotmail.com

◆ Pradip Acharya

Construction and Allied Workers Union Nepal (CAWUN)

➤ Nepal

✉ cawun_nepal@yahoo.com

✉ acharyapradip6120@gmail.com

Grupo principal: trabajadores y sindicatos de la madera

◆ Shankar Adhikari

Universidad de Melbourne

➤ Australia

✉ adhikarishankar@gmail.com

Grupo principal: comunidades científica y tecnológica

◆ Adejoke Olukemi Akinyele

Departamento de Gestión Forestal Sostenible, Universidad de Ibadan

➤ Nigeria

✉ akinyelejo@yahoo.co.uk

Grupo principal: comunidades científica y tecnológica

◆ Mohammed Al-Amin

Instituto de Silvicultura y Ciencias del Medio Ambiente (IFES)

➤ Bangladesh

✉ prof.alamin@yahoo.com

Grupo principal: comunidades científica y tecnológica

◆ Khoirul Anam

KAHUTINDO (Indonesian Forestry and Allied Workers' Union)

➤ Indonesia

✉ kahutindo1@yahoo.com

Grupo principal: trabajadores y sindicatos de la madera

◆ Joshua Ansah

Sindicato de Trabajadores de la Madera del Ghana Trades Union Congress

➤ Ghana

✉ ansah_joshua@yahoo.com

Grupo principal: trabajadores y sindicatos de la madera

◆ Marcial Arias

Alianza Internacional de los Pueblos Indígenas y Tribales de los Bosques Tropicales

➤ Panamá

✉ ariasmarcial@gmail.com

Grupo principal: pueblos indígenas

◆ Uyi Asemota

Asociación Internacional de Estudiantes de Silvicultura (IFSA)

➤ Ghana

✉ uyi.ifsa@gmail.com

Grupo principal: jóvenes y niños

◆ Lieneke Bakker

Asociación de los Grupos Principales en materia de Bosques (MGPoF)

Canadá

✉ lieneke@mgp-forests.org

◆ Kiran Baram

National Federation of Indigenous Nationalities of Nepal

➤ Nepal

✉ baramkiran@gmail.com

Grupo principal: pueblos indígenas

◆ Dasharathi Behera

Odisha Jungle Mancha (OJM)

➤ India

✉ kjsmbpt@rediffmail.com

✉ odishajunglemancha@yahoo.in

Grupo principal: agricultores y pequeños propietarios de bosques

◆ Ashok Benzy

Municipality association of Nepal

➤ Nepal

Grupo principal: autoridades locales

◆ **Robby Vivian Berenstein**

Progressive Trade Union Federation 47,
Abbreviation: C-47

➤ Suriname

✉ robby.berenstein@hotmail.com

✉ vakcentrale47@gmail.com

Grupo principal: trabajadores y sindicatos de la madera

◆ **Kabindra Bhatta**

National Forum for Advocacy Nepal

➤ Nepal

✉ kabindrabhatta17@yahoo.com

Grupo principal: organizaciones no gubernamentales

◆ **Lynn Broughton**

Broughton Communications

Canadá

✉ lynn@broughtoncommunications.ca

◆ **Sairusi Bulai**

Secretaría de la Comunidad del Pacífico

➤ Fiji

✉ sairusib@spc.int

Grupo principal: comunidades científica y tecnológica

◆ **Jeffrey Campbell**

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO)

➤ Italia

✉ jeffrey.campbell@fao.org

Grupo principal: comunidades científica y tecnológica

◆ **Ben Chikamai**

Kenya Forestry Research Insitute

➤ Kenya

✉ director@kefri.org

✉ benchikamai@ngara.org

Grupo principal: comunidades científica y tecnológica

◆ **Mafa E. Chipeta**

Development on call

➤ Malawi

✉ emchipeta@gmail.com

◆ **Joseph Cobbinah**

Forestry Network of Sub-Saharan Africa

➤ Ghana

✉ joe.cobbinah@ymail.com

Grupo principal: comunidades científica y tecnológica

◆ **Zain Daudpoto**

Indus Development Organization (IDO)

➤ Pakistán

✉ zaindp@gmail.com

Grupo principal: organizaciones no gubernamentales

◆ **Peter DeMarsh**

Canadian Federation of Woodlot Owners
Canadá

✉ grandpic@nbnet.nb.ca

Grupo principal: agricultores y pequeños propietarios de bosques

◆ **Hari Dhungana**

Southasia Institute of Advanced Studies

➤ Nepal

✉ hari@sias-southasia.org

Grupo principal: comunidades científica y tecnológica

◆ **Iliia Domashov**

Movimiento Ecologista “BIOM”

➤ Kirguistán

✉ idomashov@gmail.com

Grupo principal: organizaciones no gubernamentales

◆ **Archana Godbole**

Applied Environmental Research Foundation

➤ India

✉ archanagodbole@aerfindia.org

Grupo principal: organizaciones no gubernamentales

◆ **Sim Heok-Choh**

Asociación de Instituciones de Investigación Forestal de Asia y el Pacífico

Malasia

✉ sim@apafri.org

Grupo principal: comunidades científica y tecnológica

◆ **Nimal Hewanila**

Nirmanee Development Foundation

➤ Sri Lanka

✉ flink@sltnet.lk

Grupo principal: pueblos indígenas

◆ **Adolfo Andrés Hincapié García**

Organización Indígena de Antioquia

➤ Colombia

✉ aahincap@unal.edu.co

Grupo principal: pueblos indígenas

◆ **Christian Holz**

Universidad de Ottawa

Canadá

✉ cholz@climate.works

◆ **Steven Johnson**

Organización Internacional de las Maderas Tropicales (OIMT)

➤ Japón

✉ johnson@itto.int

◆ **P. Kandel**

➤ Nepal

◆ **Edna Kaptoyo**

Alianza Internacional de los Pueblos Indígenas y Tribales de los Bosques Tropicales (IAITPTF)/Indigenous Information Network

➤ Kenya

✉ kaptoyoedna@gmail.com

Grupo principal: pueblos indígenas

◆ **Njeri Kariuki**

Secretaría del Foro de las Naciones Unidas sobre los Bosques

Estados Unidos de América

✉ kariuki@un.org

◆ **Ganesh Karki**

Federation of Community Forestry Users Nepal (FECOFUN)

➤ Nepal

✉ karkign@gmail.com

Grupo principal: agricultores y pequeños propietarios de bosques

◆ **Prajual Karki**

Asociación de los Grupos Principales en materia de Bosques (MGPF)

Canadá

✉ prajual@mgp-forests.org

◆ **Gertrude Kabusimbi Kenyangi**

Support for Women in Agriculture and Environment

➤ Uganda

✉ ruralwomenug@yahoo.com

Grupo principal: mujeres

◆ **Dil Raj Khanal**

Federation of Community Forestry Users Nepal (FECOFUN)

➤ Nepal

✉ dlkhanal@yahoo.com

Grupo principal: agricultores y pequeños propietarios de bosques

◆ **Ken Kinney**

The Development Institute

➤ Ghana

✉ kkinney@thedevelop.org

Grupo principal: organizaciones no gubernamentales

◆ **Andrey Laletin**

Friends of the Siberian Forests

➤ Federación de Rusia

✉ laletin3@gmail.com

Grupo principal: organizaciones no gubernamentales

◆ **Kanchan Lama**

Women Organizing for Change in Agriculture & Natural Resource Management (WOCAN)

➤ Nepal

✉ kanchan.lama01@gmail.com

Grupo principal: mujeres

◆ **Florentino Mabras**

MASAU (Mapapa, Sta. Maria, Aurora) Forest Land Occupants Association

➤ Filipinas

✉ sangguniangbayan479@yahoo.com

Grupo principal: agricultores y pequeños propietarios de bosques

◆ **Tatenda Mapeto**

Asociación Internacional de Estudiantes de Silvicultura (IFSA)

➤ Sudáfrica

✉ tatenda.ifs@gmail.com

Grupo principal: jóvenes y niños

◆ **Djordje Maric**

Trade union of Forest estate “Uzice”

➤ Serbia

✉ djole31@gmail.com

Grupo principal: trabajadores y sindicatos de la madera

◆ **Fiu Mata’ese Elisara-La’ulu**

Global Justice Ecology/Ole Siosiomaga Society Incorporated (OLSSI)

➤ Samoa

✉ fiuelisara51@yahoo.com

Grupo principal: organizaciones no gubernamentales

◆ **Sylvia Mayta**

Asociación Internacional de Estudiantes de Silvicultura (IFSA)

➤ Perú

✉ sylviamayta@yahoo.com

Grupo principal: jóvenes y niños

◆ **Pacifique Mukumba Isumbisho**

Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV) République Démocratique du Congo

✉ mukumbapaci@yahoo.ca

Grupo principal: pueblos indígenas

◆ **John Nagella**

Association for Rivers and Coastal-Ecosystems Conservation

➤ India

✉ arcceco@gmail.com

Grupo principal: pueblos indígenas

◆ **Cécile Ndjebet**

REFACOF (African Women's Network for Community Management of Forests)

➤ Camerún

✉ cecilendjebet28@gmail.com

✉ cndjebet@yahoo.com

Grupo principal: mujeres

◆ **Milagre Nuvunga**

Fundação MICAIA

➤ Mozambique

✉ Milagre@micaia.org

Grupo principal: mujeres

◆ **Lambert Okrah**

Asociación de los Grupos Principales en materia de Bosques (MGPOF)

Canadá

✉ lambert@mgp-forests.org

◆ **Bamidele Oni**

Asociación Internacional de Estudiantes de Silvicultura (IFSA)

➤ Nigeria

✉ bamideleoni.greenimpact@gmail.com

Grupo principal: jóvenes y niños

◆ **Patrice Andre Pa'ah**

Cooperative Agro Forestiere de la Trinationale

➤ Camerún

✉ caft.cameroun@gmail.com

Grupo principal: agricultores y pequeños propietarios de bosques

◆ **Jekk Mickale Paderes**

Asociación Internacional de Estudiantes de Silvicultura (IFSA)

➤ Filipinas

✉ jekkpaderes@gmail.com

Grupo principal: jóvenes y niños

◆ **Ghan Shyam Pandey**

Global Alliance of Community Forestry

➤ Nepal

✉ pandeygs2002@yahoo.com

Grupo principal: agricultores y pequeños propietarios de bosques

◆ **Rita Parajuli**

Green Foundation Nepal

➤ Nepal

✉ ritaparajuli.env@gmail.com

Grupo principal: agricultores y pequeños propietarios de bosques

◆ **Bharati Pathak**

Federation of Community Forestry Users
Nepal (FECOFUN)

➤ Nepal

✉ bharatipathak_2006@yahoo.com

Grupo principal: agricultores y pequeños
propietarios de bosques

◆ **Bhola Prasad Bhattarai**

Forest Environment Workers Union Nepal
(FEWUN)

➤ Nepal

✉ forestunion12@gmail.com

Grupo principal: trabajadores y sindicatos de la
madera

◆ **Mrinalini Rai**

Coalición Mundial por los Bosques

➤ Tailandia

✉ mrinalini.rai@globalforestcoalition.org

Grupo principal: organizaciones no
gubernamentales

◆ **Narendra Kumar Rai**

Ashok Sansthan

➤ India

✉ ashoksansthan@yahoo.co.in

Grupo principal: organizaciones no
gubernamentales

◆ **Daniele Ramiaramananana**

National Research Center Applied for Rural
Development (FOFIFA)

➤ Madagascar

✉ fofifa_fnr@yahoo.fr

Grupo principal: comunidades científica y
tecnológica

◆ **Hubertus Samangan**

ICTI-Tanimbar

➤ Indonesia

✉ hsamangun@yahoo.com

Grupo principal: pueblos indígenas

◆ **Olivia Sánchez**

Asociación Internacional de Estudiantes de
Silvicultura (IFSA)

➤ México

✉ olivia.ifs@gmail.com

Grupo principal: jóvenes y niños

◆ **Samuel Secaira**

Asociación Vivamos Mejor Guatemala/
Universidad del Valle de Guatemala

➤ Guatemala

✉ samuelsecaira@hotmail.com

Grupo principal: comunidades científica y
tecnológica

◆ **Abidah Setyowati**

Women Organizing for Change in Agriculture
& Natural Resource Management (WOCAN)

➤ Indonesia

✉ abidahbillah@gmail.com

Grupo principal: mujeres

◆ **Manohari Siwakoti**

Central Union Of Painters, Plumbers, Electro
and Construction Workers (CUPPEC)

➤ Nepal

✉ cuppec@gefont.org

✉ siwakoti_manohari@yahoo.com

Grupo principal: trabajadores y sindicatos de la
madera

◆ **Manoel Sobral Filho**

Secretaría del Foro de las Naciones Unidas
sobre los Bosques

Estados Unidos de América

✉ unff@un.org

◆ **Somying Soontornwong**

Thailand Community Forestry National
Networks of CSOs / RECOFTC-The Center for
People and Forests

➤ Tailandia

✉ somying.s@gmail.com

✉ somying@recoftc.org

Grupo principal: agricultores y pequeños
propietarios de bosques

◆ **Anup Srivastava**

Federación Internacional de Trabajadores de la
Construcción y la Madera

➤ India

✉ anup.srivastava@bwint.org

Grupo principal: trabajadores y sindicatos de la
madera

◆ **Anna Stemberger**

Asociación Internacional de Estudiantes de
Silvicultura (IFSA)

Canadá

✉ annastem.ifs@gmail.com

Grupo principal: jóvenes y niños

◆ **Khalil Walji**

Asociación Internacional de Estudiantes de
Silvicultura (IFSA)

Canadá

✉ khalilwalji@gmail.com

Grupo principal: jóvenes y niños

◆ **Dominic Walubengo**

Forest Action Network

➤ Kenya

✉ waluwande@gmail.com

✉ DWalubengo@fankenya.org

Grupo principal: agricultores y pequeños
propietarios de bosques

◆ **Michael Wanyonyi**

Groundwork Environmental Initiatives

➤ Kenya

✉ michaelingoro@yahoo.com

Grupo principal: organizaciones no
gubernamentales

◆ **Maria Cristina Weyland Vieira**

Confederación Brasileña de Reservas Naturales
Privadas

➤ Brasil

✉ mcwvieira@gmail.com

Grupo principal: organizaciones no
gubernamentales

◆ **Rulita Wijayaningdyah**

KAHUTINDO (Indonesian Forestry and Allied
Workers' Union)

➤ Indonesia

✉ kahutindo3@yahoo.com

✉ lithacantik@gmail.com

Grupo principal: trabajadores y sindicatos de la
madera

◆ **Sekar Ayu Woro Yunita**

Asociación Internacional de Estudiantes de
Silvicultura (IFSA)

➤ Indonesia

✉ sekarayunita@gmail.com

Grupo principal: jóvenes y niños